

Publié le : 22/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 juin 2023 à 17h00

Question n°5

**Demande de financement à la CARSAT pour la rénovation de logements et de
l'ascenseur à la Résidence Autonomie Les Lilas**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON, part à 19h50, vote jusqu'à la question n°18 et assiste à l'information n°1 / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h08 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON part à 19h15 et vote jusqu'à la question n°16 / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture :

025-262500564-20230614-D00173710-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Les recettes éventuelles ne seront connues qu'après décision du financeur

Résumé : Chaque année la CARSAT lance un appel à projets pour financer des travaux dans les lieux de vie collectif.

Le CCAS poursuit la rénovation des appartements dans les Résidences autonomie. Après la réalisation des travaux aux Cèdres, il est proposé de solliciter le financement de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté pour la rénovation complète de 6 logements à la Résidence autonomie Les Lilas. Il est également proposé de solliciter le financement des travaux à réaliser sur l'ascenseur de la Résidence.

Il s'agit donc d'autoriser le CCAS à candidater et déposer la demande de subvention en conséquence.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

1. Contexte

La CARSAT lance chaque année des appels à projets pour les lieux de vie collectifs, pour l'amélioration des conditions de vie des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Le CCAS a déjà bénéficié d'enveloppes de subvention de cet organisme.

En 2020-2021, la CARSAT a par exemple financé l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée aux Cèdres.

Le CCAS poursuit la rénovation des appartements en Résidence autonomie. En 2022-2023, ce sont environ 10 appartements de la Résidence autonomie Les Cèdres qui ont fait l'objet d'une rénovation complète : démolition des anciennes cuisines, création d'un coin nuit, remplacement de l'éclairage avec installation d'un éclairage à LED, rénovation de la salle de bain, remplacement des sols...

Dans la même logique et selon les mêmes modalités, le CCAS prévoit la rénovation de 6 logements à la Résidence autonomie Les Lilas, suite au départ des résidents présents depuis plusieurs années au sein de la résidence.

Cette opération de rénovation permet d'améliorer le confort des résidents et la modernité des appartements, dans une logique d'entretien et d'amélioration du patrimoine.

De même, il est nécessaire de réaliser des travaux de modernisation sur l'ascenseur de cette résidence autonomie. Les composants qui nécessitent une modernisation sont les suivants :

- Système d'entraînement électrique,
- Tableau d'alimentation,
- Boîte à boutons et signalisation cabine,
- Signalisations palière,
- Boîte à boutons palier.

Dans ce contexte, un financement de la CARSAT est sollicité par la présente délibération.

2. Présentation du projet et financement

Les crédits nécessaires à cette opération sont déjà inscrits au PPI.

Le tableau récapitulatif des travaux de rénovation des 6 appartements est le suivant :

Travaux	Appartement T1bis	Qté	HT/TTC	Appartement T2	Qté	HT/TTC	T1BIS + T2 TOTAL HT/TTC
Electricité	5 645,24 € HT 6 209,76 € TTC	5	28 226,20 € HT 31 048,82 € TTC	5 759,24 € HT 6 335,16 € TTC	1	5 759,24 € HT 6 335,16 € TTC	33 985,44 € HT 37 383,96 € TTC
Menuiserie intérieure	2 205 € HT 2 425,50 € TTC	5	11 025 € HT 121 275 € TTC	3 963 € HT 4 359,30 € TTC	1	3 963 € HT 4 359,30 € TTC	14 988 € HT 16 486,80 € TTC
Peinture	9 391 € HT 10 330,10 € TTC	5	46 955 € HT 51 650 € TTC	11 779 € HT 12 956,90 € TTC	1	11 779 € HT 12 956,90 € TTC	58 734 € HT 64 607,40 € TTC
Sol	4 233 € HT 4 800,30 € TTC	5	21 165 € HT 24 001,50 € TTC	5 210,40 € HT 5 949,24 € TTC	1	5 210,40 € HT 5 949,24 € TTC	26 375,40 € HT 29 950,74 € TTC
Plomberie et ventilation	697,74 € HT 767,51 € TTC	5	3 488,70 € HT 3 837,55 € TTC	1 529,06 € HT 1 681,97 € TTC	1	1 529,06 € HT 1 681,97 € TTC	5 017,76 € HT 5 519,52 € TTC
Maçonnerie	-----	-----	-----	4 850 € HT 5 335 € TTC	1	4 850 € HT 5 335 € TTC	4 850 € HT 5 335 € TTC
Total							143 950,60 € HT 159 283,42 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CCAS : 50 %
- CARSAT (lieux de vie collectifs) : 50 %

Le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 71 975,30 €.

Pour les travaux de modernisation de l'ascenseur, le coût prévisionnel s'élève à 40 972,65 € HT, soit 49 167,18 € TTC.

Le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 20 486,325 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le plan de financement des travaux à réaliser à la Résidence autonomie Les Lilas suite à l'appel à projets 2023 lancé par la CARSAT,

✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2023 pour les lieux de vie collectifs,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,

Sylvie WANLIN

